

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le onze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Usson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand LIVET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de la convocation : 04/12/2017

Présents : M. LIVET Bertrand, M. VERNET Gérard, M. CHANAL Gabriel, M. FONTANET Mickaël, Mme BOSSÉ Cécile, M. SAUVAGE Christophe, Mme GILLARD Béatrice, Mme BAUBET Noëlle, M. GIRAUD Daniel, Mme SAUVADET Marie-Hélène,

Absents : M. Jean Pierre AMIET (Pouvoir à M. Gérard VERNET)

Mme Cécile BOSSE a été élue secrétaire.

1/ Présentation du projet de PLU aux membres du conseil municipal par l'Agglomération du Pays d'Issoire et le cabinet d'étude GTI

Suite à un impondérable du cabinet d'étude GTI, la présentation du PLU aux membres du conseil municipal est reporté en janvier 2018.

2/ DETR Voirie

La commission des élus de la Dotation d'Equipement et des Territoires Ruraux (DETR) s'est réunie le 14 septembre 2017 et a fixé les catégories prioritaires éligibles et leurs taux pour la DETR 2018. Les dossiers de demandes de subvention sont à transmettre auprès de la Sous-Préfecture avant le 15 décembre 2017.

Monsieur le Maire expose les catégories dans lesquelles nous pourrions inscrire des projets et propose de déposer un dossier de demande de subvention sur la fiche suivante :

- **Fiche n°8 « Grosses réparations de voirie pour les communes de moins de 500 habitants »** / Taux de subvention de 30% plafonné à 100 000 € de travaux sur 2 ans.

Pour rappel, la commune prévoit un programme pluriannuel de réfection de voirie sur 2018-2019. **Le projet de réfection de voirie pour 2018, estimé à 53 000 € HT, soit 37 100 € HT d'autofinancement et 15 900 € HT de subvention DETR espérés**, porte sur la réfection et l'aménagement d'une section de voirie en virage située dans le hameau de la Nugère, sur la réfection de la section de la voie communale d'Usson à Pranly située entre la rue des Plantiers et la rue de la Nugère, sur la réfection de la voirie de Puy-Gros, et sur la réfection d'une portion de voirie située rue de la Générade aux abords du parking visiteurs.

Afin de financer ce programme de réfection de voirie, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer un dossier de demande de DETR pour la phase de travaux 2018, s'inscrivant dans le programme pluriannuel de réfection de voirie 2018-2019 ; les travaux de réfection de voirie prévus en 2019 feront l'objet d'un second volet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le programme de réfection de voirie communale, arrête le plan de financement indiqué ci-dessus et autorise Monsieur le Maire :

- à déposer le dossier de demande de DETR relatif au financement du programme de réfection de voirie pour l'année 2018.

- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

3/ FIC 2018

Monsieur le Maire de la Commune d'Usson rappelle que le **conseil municipal a décidé lors de sa réunion du 25 septembre 2017 d'affermir le programme des travaux de la phase conditionnelle N°2 dite phase N°3 du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson**, de valider le montant des travaux estimé par l'Atelier Cap Paysages, maître d'œuvre, à 104 950,65 € H.T. et de demander auprès du Conseil Régional, dans le cadre du programme régional « Citées Auvergnates de Caractère », une subvention de 40167 € HT, correspondant à 38 % du montant total des travaux

Aujourd'hui, il convient de demander une subvention complémentaire dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal 2018 (FIC) auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme pour un montant de 31 485,20 € HT, soit 30% du montant total des travaux de la phase conditionnelle N°2 dite phase N°3 du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de la Commune d'Usson, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter le concours financier du Conseil Départemental au titre du FIC 2018 selon le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel des travaux.....	104 950,65 H.T.
Subvention du Conseil Départemental 30 % de 104 950,65 €	31 485,20 H.T.
Subvention du Conseil Régional 40 % de 100 419 €.....	40 167,00 H.T.
Part Communale.....	33 298,45 H.T.

Et autorise Monsieur le Maire :

- à déposer le dossier de demande de FIC 2018 relatif au financement du programme des travaux de la phase conditionnelle N°2 dite phase N°3 du plan d'aménagement et de mise en valeur du bourg d'Usson.
- à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

4/ Questions diverses

Modification de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire de la Commune d'Usson expose qu'il est nécessaire de compléter au nombre de trois les titulaires de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), qui en compte 2 à ce jour, soit Gérard VERNET et Gabriel CHANAL.

Marie-Hélène SAUVADET qui occupait un poste de suppléante dans la CAO présente sa candidature.

Après dépouillement, acceptation des différents titulaires et suppléants et après délibération du Conseil Municipal, la commission d'Appel d'Offres est modifiée, à l'unanimité des membres présents comme indiqué ci-dessous :

Commission réunie sous la présidence de Monsieur le Maire :

- APPEL D'OFFRES :

Titulaires : CHANAL Gabriel, VERNET Gérard, SAUVADET Marie-Hélène,

Suppléants : SAUVAGE Christophe, BAUBET Noëlle

Bureau Touristique – Dates et horaires d’ouverture 2018 / Expositions :

Les dates et horaires d’ouvertures du bureau touristique d’Usson, dont l’embauche de l’agent d’accueil est assurée par l’Agglo du Pays d’Issoire, sont répartis entre **le 31 mars et le 30 septembre 2018**.

Le planning et le programme des expositions communales 2018 seront établis selon les dates et horaires d’ouvertures fournies par l’Agglo du Pays d’Issoire. Une organisation permettant d’alléger le travail nécessaire à leur organisation est à l’étude.

Accords subventions :

- Conseil régional :

- La commune d’Usson a obtenu auprès du Conseil Régional, dans le cadre du programme régional « Citées Auvergnates de Caractère », **une subvention de 40167 € HT, correspondant à 38 % du montant total des travaux de la troisième et dernière phase du plan d’aménagement et de mise en valeur du bourg d’Usson**, pour un montant total de travaux de 104 950 € HT.

- La commune d’Usson a obtenu auprès du Conseil Régional, dans le cadre du programme « Plan ruralité », **une subvention de 10 000 € HT, correspondant à 28 % du montant total des travaux envisagée pour la rénovation de l’éclairage de la Vierge et de l’église**, pour un montant total de travaux de 32 000 € HT., dont 12 800 € HT pris en charge par le SIEI, soit une part communale restant à charge de 9 200 € HT pour la commune.

- Programme Leader :

- La commune d’Usson a obtenu auprès de l’Europe, dans le cadre du programme LEADER porté par l’Agglomération d’Issoire et le Conseil Régional, **une subvention de 9 600,81 € HT, correspondant à 80% du montant total du projet de rénovation de la scénographie d’Usson**, pour un montant total de travaux estimé à 12 001,02 € HT.

Le Maire
Bertrand LIVET

